

Chers parents,

La circulaire 8033 reprenant les mesures officielles à mettre en place la semaine du 29 mars au 2 avril nous est parvenue à 16h.

Voici certaines parties de ce texte :

***Dans l'enseignement primaire***

*Nous ne vous demandons pas d'organiser l'enseignement à distance pendant cette période.*

*Les élèves sont présumés en absence justifiée.*

*Chaque établissement devra organiser un accueil des élèves régulièrement inscrits dans l'établissement pour lesquels aucune autre solution alternative de garde n'est possible pour les parents sans mobiliser des personnes à risque. Il doit être fait appel au maximum à la solidarité des parents à cet égard.*

*Je précise que l'organisation de cet accueil ne doit être prévu que jusqu'au 2 avril inclus. Il ne sera en aucune manière demandé aux établissements scolaires d'assurer un service d'accueil minimal lors des vacances de printemps (Pâques).*

***Dans l'enseignement maternel***

*Concrètement, cela implique d'organiser l'accueil des élèves régulièrement inscrits mais de :*

- *Ne pas prévoir d'activités pédagogiques impliquant l'acquisition de nouvelles compétences ;*
- *Inviter les parents à garder au maximum leurs enfants à la maison ou à trouver des solutions de garde alternatives ne mobilisant pas des personnes à risque afin de participer à l'effort collectif de limitation des contacts (l'obligation scolaire ne sera pas contrôlée pour les 3èmes maternelles).*

La totalité de la circulaire est disponible en cliquant sur le lien ci-dessous :

[http://enseignement.be/index.php?page=26823&do\\_id=8288](http://enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=8288)

Suite à cela, voilà ce qui est prévu du 29 mars au 2 avril :

- Les élèves de primaire ne recevront pas de travail. Les enfants peuvent s'entraîner à l'aide des travaux en leur possession.
- Une garderie sera organisée
  - pour les enfants de maternelle ET de primaire dont les parents n'ont aucune autre solution de garde (attestation des employeurs à fournir)
  - uniquement sur le site de la rue du Salon (pour les élèves de l'implantation du Happart également)
  - sur inscription préalable
  - les enfants présents en garderie seront rassemblés (comme lors du premier confinement)

Nous pouvons vous fournir une attestation si vous êtes dans les conditions qui permettent de bénéficier du congé Covid. Il suffit de nous la demander.

Nous espérons vraiment que cette coupure permettra une éclaircie après le congé de Pâques que nous vous souhaitons aussi agréable que possible.

Croisons les doigts pour que le reste de l'année se déroule sans autre difficulté liée à la pandémie.

Mme Ingrid et l'équipe enseignante de l'école Saint Amand

---

Afin de pouvoir organiser au mieux cette semaine, nous vous demandons de compléter le document ci-dessous au plus vite si vous n'avez aucune solution alternative de garde pour vos enfants. Pour rappel, le télétravail n'est pas un critère d'inscription à la garderie.

Ce document est à nous remettre par mail à [ecolelibresirault@skynet.be](mailto:ecolelibresirault@skynet.be)

**au plus tard ce vendredi 26 mars à 18h.**

Les parents de .....élève en .....

- sont tous deux indispensables sur leur lieu de travail (attestations à fournir)
- demandent à l'école d'accueillir leur(s) enfant(s) aux moments suivants :

|               |               |                  |                             |                  |
|---------------|---------------|------------------|-----------------------------|------------------|
| Lundi 29 mars | Mardi 30 mars | Mercredi 31 mars | Jeudi 1 <sup>er</sup> avril | Vendredi 2 avril |
| de.....h..... | de.....h..... | de.....h.....    | de.....h.....               | de.....h.....    |
| à.....h.....  | à.....h.....  | à.....h.....     | à.....h.....                | à.....h.....     |

Signature :